



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

RM/pk

P.V. DEVDU 06

Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 05 novembre 2014

Ordre du jour :

1. 6720 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015
 - Rapporteur : Monsieur Franz Fayot
 - Continuation de la présentation du plan pluriannuel d'investissement du Ministère du Développement durable et des Infrastructures et de l'échange de vues sur le budget de l'exercice 2015
2. Divers

*

Présents : M. Gilles Baum, M. Yves Cruchten, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Justin Turpel, M. Serge Wilmes
Mme Diane Adehm, remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval
Mme Martine Hansen, remplaçant M. Marco Schank

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Jeannot Poeker, Mme Annick Trmata, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

M. Luc Dhamen, M. Jean Leyder, de l'Administration des bâtiments publics

M. Alain Bombardella, Mme Manon Mehling, M. Henri Werdel, de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Henri Kox

*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

*

1. 6720 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015

Monsieur le Ministre poursuit la présentation du volet « Travaux publics » du plan pluriannuel d'investissement du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, à partir de la page 23 du document repris en annexe 1 du présent procès-verbal. De l'échange de vues subséquent, il peut être retenu ce qui suit :

- le Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck a été conçu comme un bâtiment à énergie positive, c'est-à-dire que la future construction produira plus d'énergie qu'elle n'en consommera ;
- le Lycée technique agricole sera construit sur le site initialement prévu de Gilsdorf. Les plans initiaux seront légèrement modifiés, étant donné qu'il a finalement été décidé que l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) et l'internat du lycée seront implantés à Diekirch. Les différentes demandes autorisations sont en cours, de telle sorte que les appels d'offre pourront être lancés d'ici peu ;
- le *Nordstad-Lycée* sera quant à lui construit à Erpeldange ;
- le futur Lycée de Differdange sera construit de telle façon à ce que le hall sportif se situe au centre du complexe, tandis que les salles de cours seront construites autour du hall. Cette configuration, avec un projet très compact, présente d'importants bénéfices du point de vue du bilan énergétique. Elle dépend cependant du terrain d'implantation ;
- pour ce qui est des infrastructures aéroportuaires, le projet figure actuellement au budget du Ministère du Développement durable et des Infrastructures. Le Ministère de la Défense entend faire passer cet investissement dans la participation du Luxembourg au financement de l'OTAN. En cas d'accord de l'OTAN, le projet sera donc ultérieurement affecté au budget de la Défense ;
- pour ce qui est de la question des Archives nationales, le Gouvernement en Conseil devra prendre une décision de principe sur le site et l'ampleur du projet ;
- le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour la Fondation Pro Familia à Dudelange est actuellement à l'étude ;
- des discussions sont en cours, d'une part, avec le Ministère de la Famille et, d'autre part, avec les responsables communaux pour ce qui est du projet d'infrastructures d'accueil pour enfants et jeunes à Pétange.

*

Monsieur le Ministre présente le volet relatif aux transports du plan pluriannuel d'investissement du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, en se basant sur le document repris en annexe 2.

De l'échange de vues subséquent à l'exposé des différentes mesures d'économies, il peut être retenu ce qui suit :

La mesure n°238 devra faire l'objet d'une étude approfondie, qui déterminera si une ligne sera supprimée ou si sa cadence sera réduite. Monsieur le Ministre fait savoir que les

économies engendrées par cette mesure seront réinvesties dans d'autres projets du réseau RGTR et que cette mesure ne vaut évidemment pas pour les lignes en zone rurale, pour lesquelles il n'existe pas d'offre alternative de transports publics.

Monsieur le Ministre ne s'oppose pas à la proposition d'un membre de la Commission de mettre en place une alternative comme le *Ruff Bus*. Cette proposition devra cependant être analysée et la mise en place de bus à la demande devra faire l'objet de discussions quant au partage de la prise en charge financière d'un tel service.

La mesure n°239 rencontre l'approbation des membres de la Commission.

La mise en place de la mesure n°240 fera l'objet de discussions entre le Ministère des Transports et celui de l'Education nationale et sera appliquée au cas par cas, sans pour autant remettre en cause l'autonomie du choix des élèves quant à certaines formations spécifiques n'existent que dans un nombre restreint de lycées à l'échelle du pays.

La mise en place de la mesure n°241 fera elle aussi l'objet de discussions entre le Ministère des Transports et celui de l'Education nationale.

La mesure n°242 n'a pas encore été chiffrée. Dans ce contexte, il est procédé à un bref échange de vues relatif à l'octroi éventuel de la gratuité des transports en public pour les personnes âgées, ainsi que sur la nécessité d'augmenter l'attractivité des transports en commun pour les travailleurs actifs par le biais, par exemple, d'une réforme de la structure des tarifs.

Quant à la mesure n°243, Monsieur le Ministre informe qu'il engagera, ensemble avec le Monsieur le Ministre de l'Intérieur, des discussions avec le SYVICOL, dans le cadre de la réforme des finances communales.

La mesure n°244 ne soulève pas de question.

*

Monsieur le Ministre commente ensuite les objectifs prioritaires des investissements pluriannuels. De l'échange de vues subséquent à la présentation de ces projets, il peut être retenu ce qui suit :

- l'arrêt Pont Rouge sera renommé « arrêt Pfaffenthal – Kirchberg ». La partie couverte du tracé sera composée d'un cadre en béton armé. Sa réalisation a été décidée afin de pouvoir maintenir une pente constante. Cette partie couverte sera reboisée après les travaux. Les chemins forestiers existants seront rétablis ;
- une piste cyclable sera aménagée le long de la ligne ferroviaire Hamm-Sandweiler. Ce projet est en cours de concrétisation et sera présenté aux membres de la Commission dans les meilleurs délais.

*

Suite à une question afférente, Monsieur le Ministre informe qu'aucune décision n'a été prise concernant l'éventuelle surveillance d'une partie de l'espace aérien luxembourgeois par des contrôleurs belges.

2. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 10 novembre 2014

La secrétaire,
Rachel Moris

La Présidente,
Josée Lorsché



Budget Nouvelle Génération

Objectifs prioritaires des
investissements pluriannuels et
mesures d'économies

23 octobre 2014



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département des travaux publics



1. Mesures d'économies

2. Objectifs prioritaires des investissements pluriannuels



Mesure n° 229

Optimisation de la consommation électrique des installations d'éclairage public

Négociations entre l'Etat et les fournisseurs d'énergie en vue d'une tarification plus avantageuse pour l'éclairage public.

2015	2016	2017	2018
0	50	50	50



Mesure n° 230

Bâtiments de l'Etat, frais de chauffage

Proposition de regrouper les diverses commandes de l'achat de mazout et de gaz pour tous les bâtiments étatiques y inclus établissements publics et services sous gestion séparée dans une soumission commune à l'instar de l'acquisition de l'électricité verte.

- Difficultés éventuelles :
 - Attribution de l'ensemble du marché à un seul et unique fournisseur
 - Prise en charge des dépenses par chaque utilisateur

2015	2016	2017	2018
0	200	200	200



Mesure n° 231

Standardisation de l'équipement mobilier

Proposition de regrouper l'acquisition du nouveau mobilier des différents ministères et administrations sous un seul et unique article budgétaire, de standardiser l'équipement de base et de définir des coûts maximaux pour l'aménagement de bureaux.

- Réduction du budget annuel de 6 millions EUR à 5 millions EUR pour le remplacement « courant » du mobilier et l'acquisition de nouveaux bureaux
- Définition du coût maximal pour les différents types de bureaux

2015	2016	2017	2018
1'000	1'000	1'000	1'000



Mesure n° 232

Suppression de la publication des appels d'offres dans la presse écrite

Proposition de supprimer les annonces des appels d'offres et de services dans la presse écrite étant donné que cette publication se fait parallèlement par le portail des marchés publics.

- Economies pour les différents services étatiques (Adm. des bâtiments publics, Adm. des ponts et chaussées, Fonds Belval, Fonds Kirchberg, Fonds Vieille Ville)

2015	2016	2017	2018
1'000	1'000	1'000	1'000



Mesure n° 233

Optimisation des projets de construction

Adaptation des cahiers de charges et des besoins d'exploitation en prenant une approche de cycle de vie des projets. Ces mesures amèneront à une réduction des investissements et du coût d'exploitation / de maintenance.

- Réorganisation de la Commission d'analyse critique (CAC) – analyse en détail des besoins du demandeur
 - Standardisation des programmes pédagogiques, programmes de construction et des équipements
 - Recherche de synergies pour l'utilisation de différentes surfaces
 - Définition de surfaces maximales à respecter (p.ex. bureaux, salles de classe, etc.)
 - Favoriser l'aménagement des bureaux « open-space »
- => Economies potentielles de 5 % du budget d'investissement à moyen et long terme

2015	2016	2017	2018
1'400	5'800	12'500	16'900



Mesure n° 234

Plafonnement des honoraires d'architectes et des bureaux d'études sur base d'un devis initial du coût de construction

Modification du contrat-type des honoraires de la maîtrise d'œuvre (description plus détaillée de la mission; forfaitisation des honoraires sur base du coût de construction APD; pénalités en cas de dépassement des budgets et délais / primes pour économies réalisées).

2015	2016	2017	2018
400	600	700	700



Mesure n° 235

Adaptations contractuelles – application d'une nouvelle formule pour la révision des prix sur des futurs contrats

Allocation de risques vis-à-vis des entreprises de construction.

- Application de la nouvelle formule pour la révision des prix matériaux

2015	2016	2017	2018
700	1'100	1'500	1'600



Mesure n° 236

Réduction des coûts courants pour le parc immobilier moyennant une optimisation de la gestion immobilière

Réduction des coûts courants pour le parc immobilier moyennant une optimisation de la gestion et de l'utilisation immobilière par tous les acteurs étatiques concernés.

- Réduction des surfaces louées par l'Etat (à moyen / long terme)
- Amélioration de l'utilisation des surfaces disponibles
- Optimisation de l'entretien préventif sur base du CAFM (Computer Aided Facility Management) avec plans et inventaires du patrimoine de l'Etat

2015	2016	2017	2018
200	300	300	300



Mesure n° 237

Amélioration du suivi procédural en matière d'investissements indirects

Proposition d'appliquer les mêmes critères d'appréciation aux projets faisant l'objet d'un investissement indirect (secteur communal, domaine du tourisme, du sport...), sans se prononcer au sujet de l'opportunité d'un projet d'infrastructure, ceci faisant partie de la compétence exclusive des responsables politiques.

2015	2016	2017	2018
n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Mesures d'économies

Mesure supplémentaire:

nouveaux processus d'entretiens des routes permettant un recyclage sur place des matériaux issues d'un fraisage. Un projet pilote sera lancé au printemps 2015 entre Michelau et Fléibour permettant une **réduction importante des coûts** et un gain non-négligeable de temps pour la durée générale des travaux.

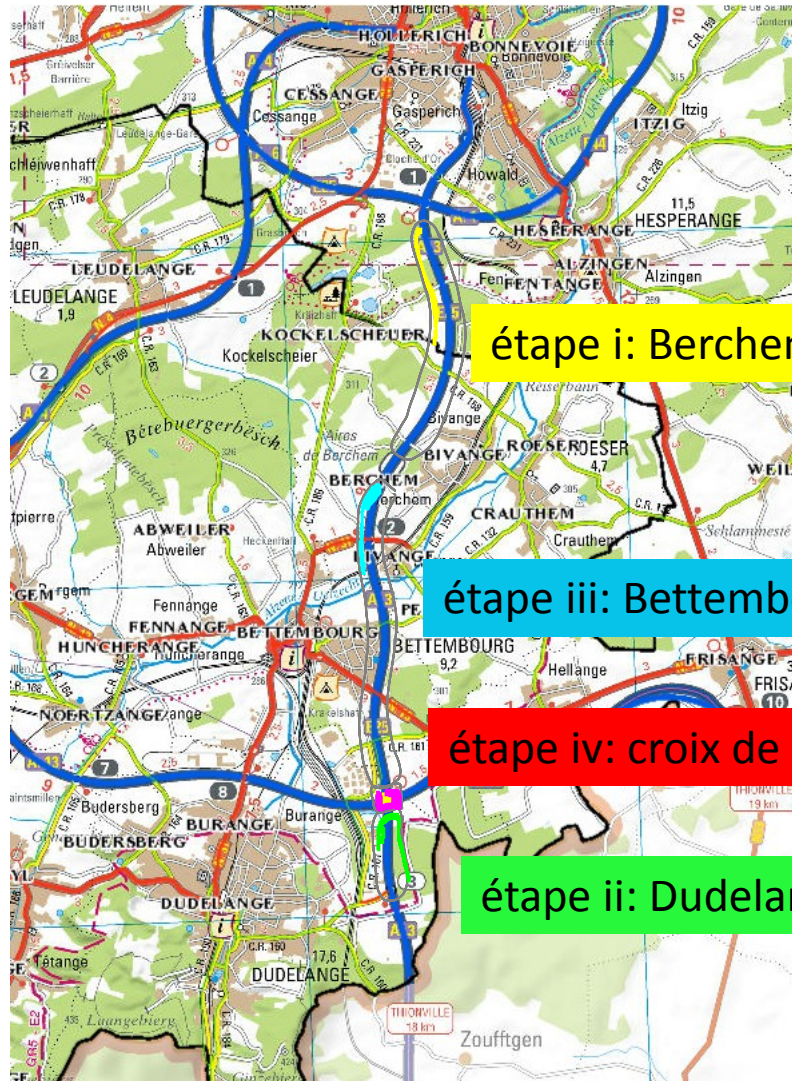




1. Mesures d'économies

2. Objectifs prioritaires des investissements pluriannuels

Fonds des Routes: Mise à 2x3 voies de la A3



étape i: Berchem - Gasperich

étape iii: Bettembourg- Berchem

étape iv: croix de Bettembourg

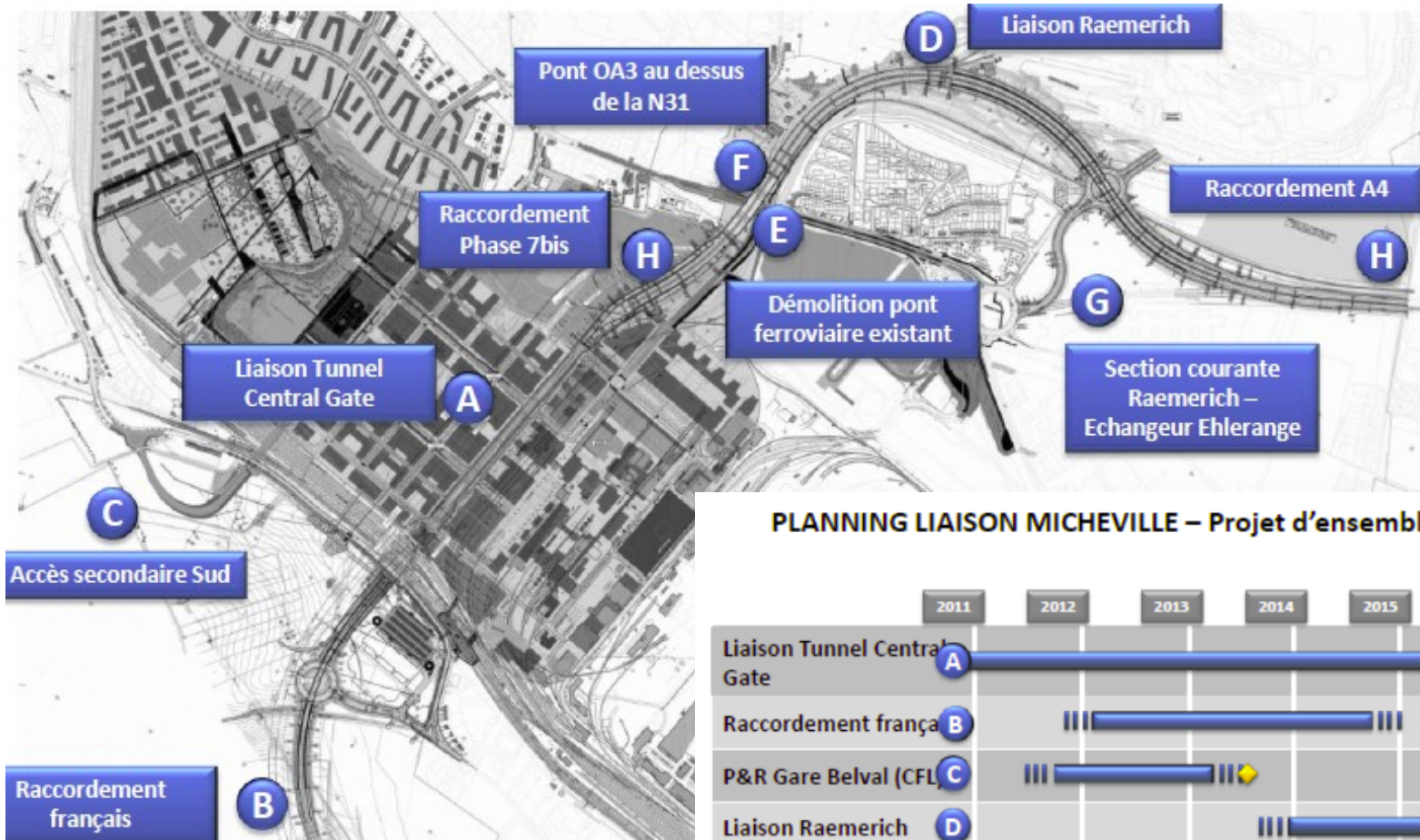
étape ii: Dudelange-centre

PST 4.2

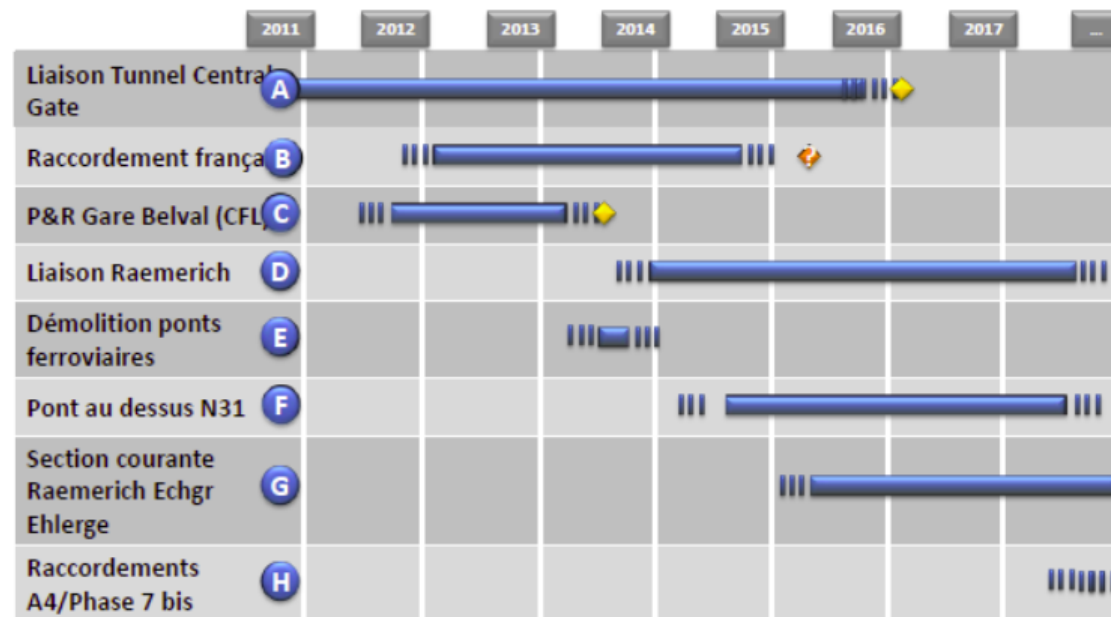
PST 4.1

	(i)	(iii)	(ii)	sumAnnuel	Invest
Coût global	29,000,000	105,000,000	25,000,000	159,000,000	
Ex. Ant.	2,011,349	0	0	2,011,349	2,011,349
2013	45,645	0	0	45,645	2,056,994
2014	45,000	0	22,500	67,500	2,124,494
2015	4,500,000	45,000	45,000	4,590,000	6,714,494
2016	6,300,000	45,000	45,000	6,390,000	13,104,494
2017	6,300,000	90,000	5,400,000	11,790,000	24,894,494
2018	6,300,000	90,000	9,000,000	15,390,000	40,284,494
Ex. Ult.	3,498,006	104,730,000	10,487,500	118,715,506	159,000,000

Fonds des Routes: Liaison Micheville

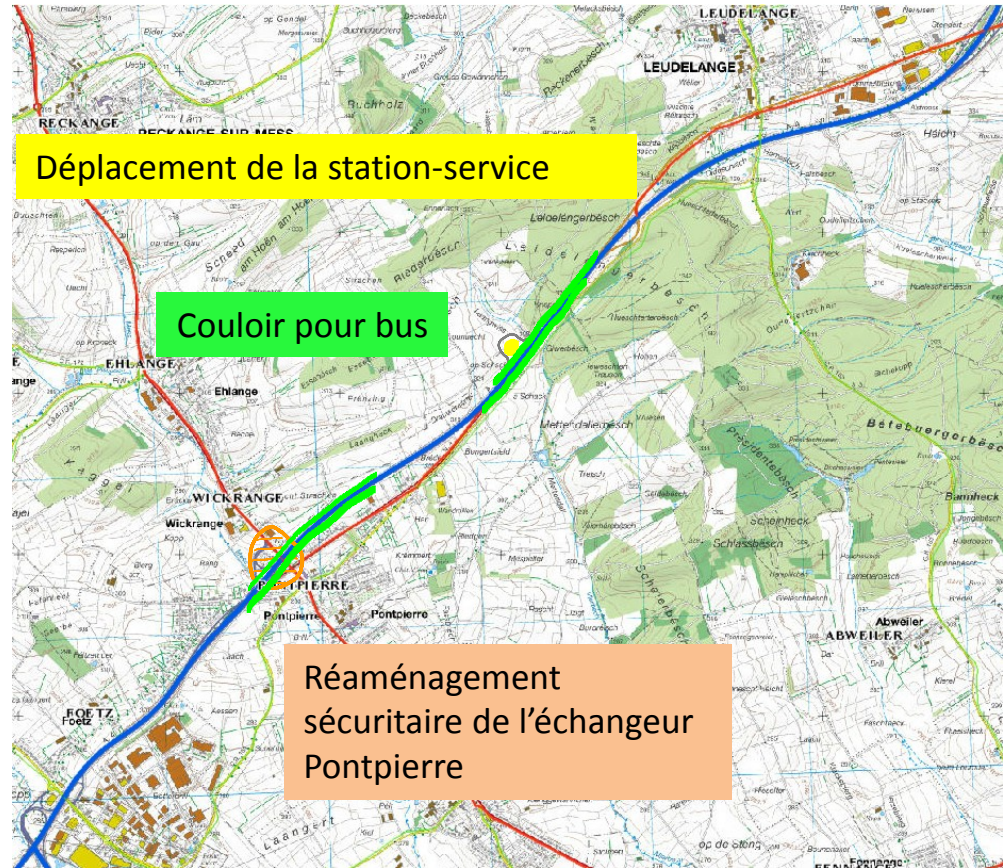
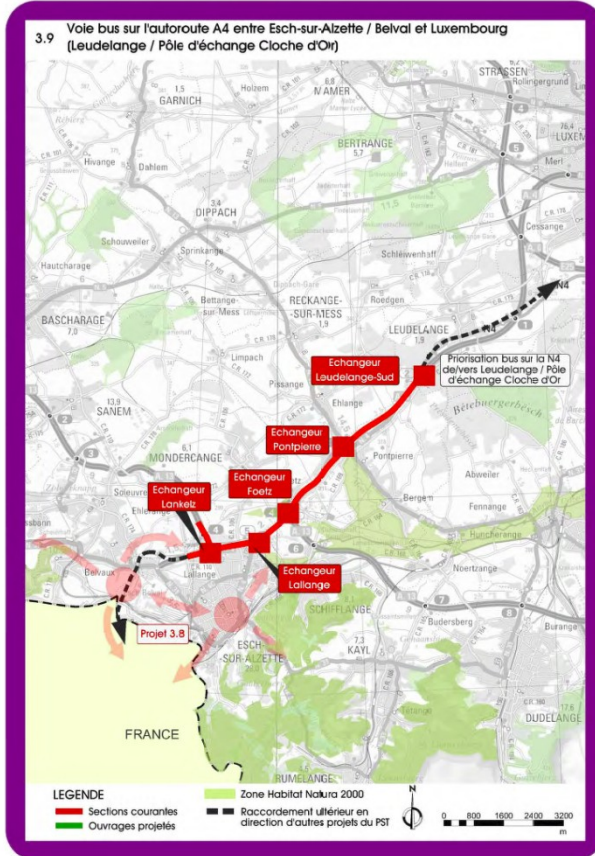


PLANNING LIAISON MICHEVILLE – Projet d'ensemble (mise à jour 2014)



Liaison micheville	[Eur]	
Coût global	354,119,203	invest
Ex. Ant.	136,570,357	136,570,357
2013	28,932,456	165,502,813
2014	29,449,003	194,951,816
2015	40,980,000	235,931,816
2016	40,927,314	276,859,130
2017	33,250,000	310,109,130
2018	28,700,000	338,809,130
Ex. Ult.	15,310,073	354,119,203

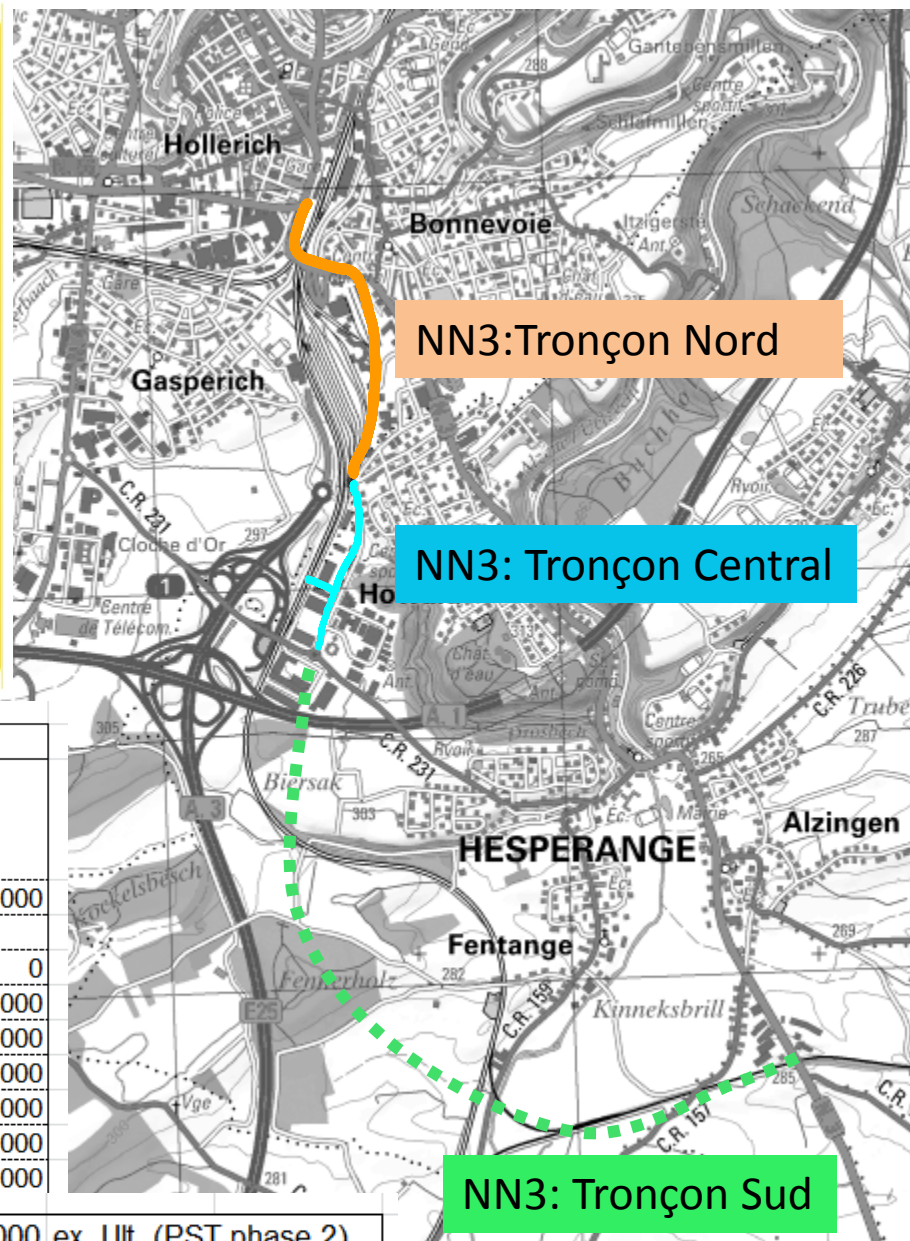
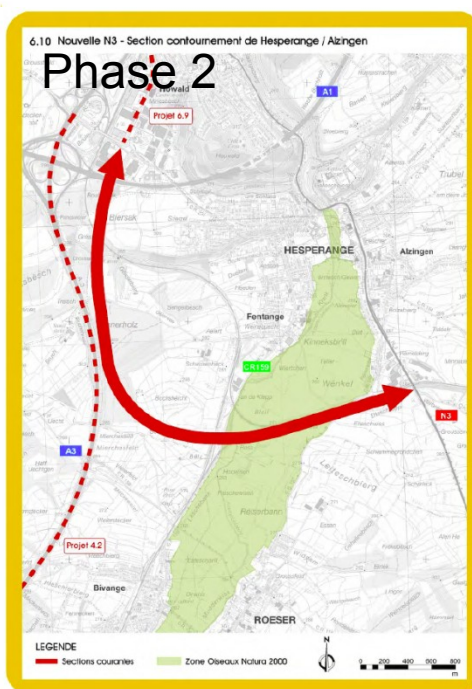
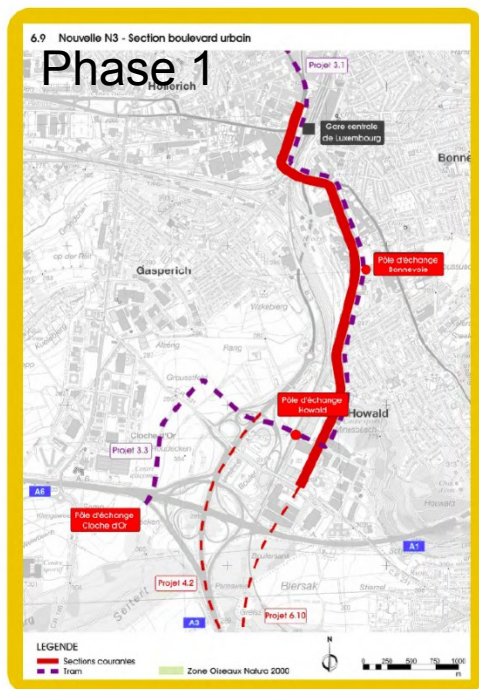
Fonds des Routes: Couloir pour bus A4: Leudelange-Pontpierre



Le couloir-bus sur la A4 entre Esch-Belval et Luxembourg sera réalisé par étapes, au fur et à mesure des réaménagements sécuritaires des échangeurs. Le tronçon Leudelange-Pontpierre sera réalisé dans le cadre des travaux relatifs à l'échangeur Pontpierre. Les coûts de l'ordre de 4'000'000 EUR (Leudelange-Sud/Pontpierre) font parti des différents projets d'ensemble.

Fonds des Routes: Nouvelle N3

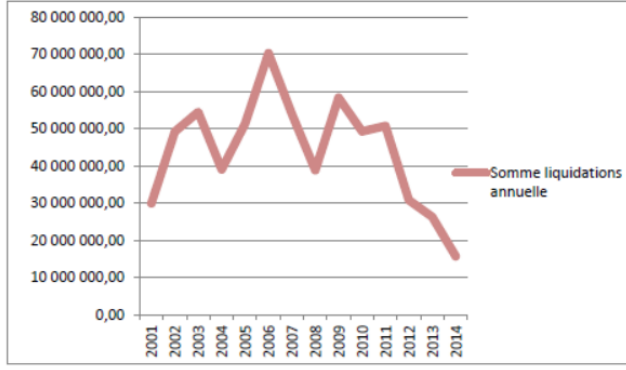
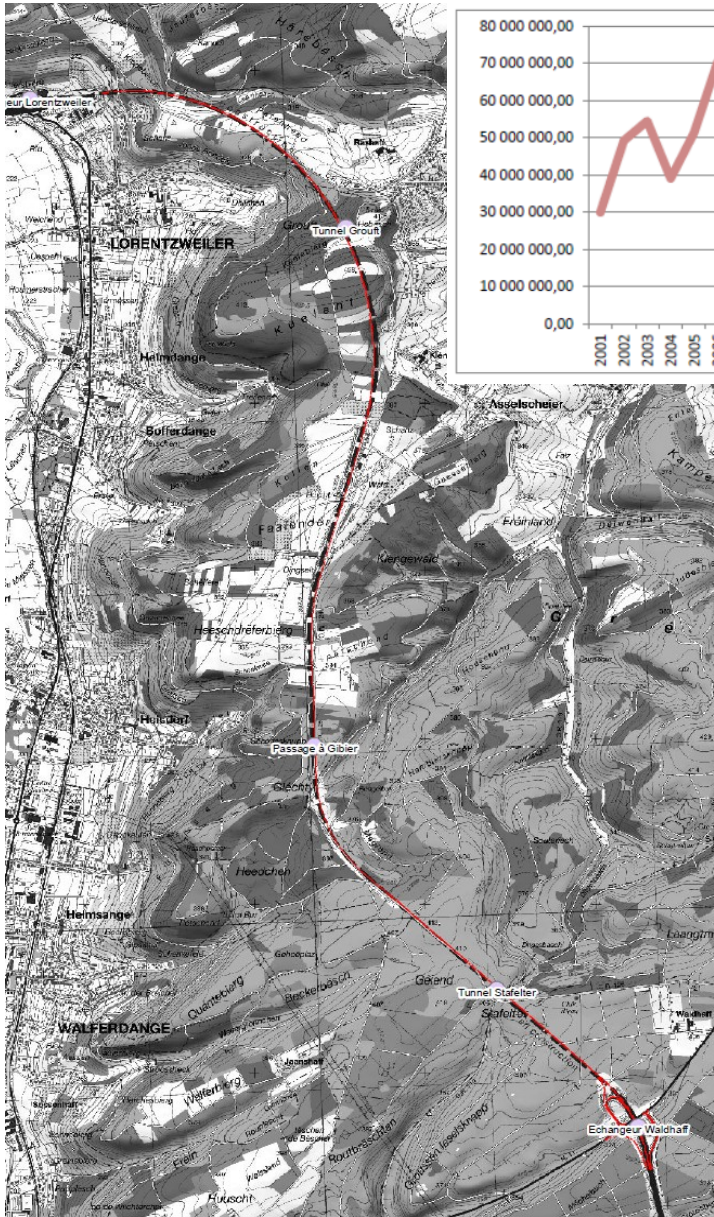
Plan directeur sectoriel « transports »



Nouvelle n3	Tronçons Nord/Central	Adaptation voirie/tram pont Buchler	Somme Annuelle	invest
Coût global	60,000,000	14,000,000	74,000,000	74,000,000
Ex. Ant. 2013	0	0	0	0
2014	45,000	45,000	90,000	90,000
2015	45,000	90,000	135,000	225,000
2016	45,000	3,600,000	3,645,000	3,870,000
2017	9,000,000	6,300,000	15,300,000	19,170,000
2018	15,000,000	3,000,000	18,000,000	37,170,000
Ex. Ult.	35,865,000	965,000	36,830,000	74,000,000

Nouvelle n3-tronçon Sud / cont. Hespérange-Alzingen 60,000,000 ex. Ult. (PST phase 2)

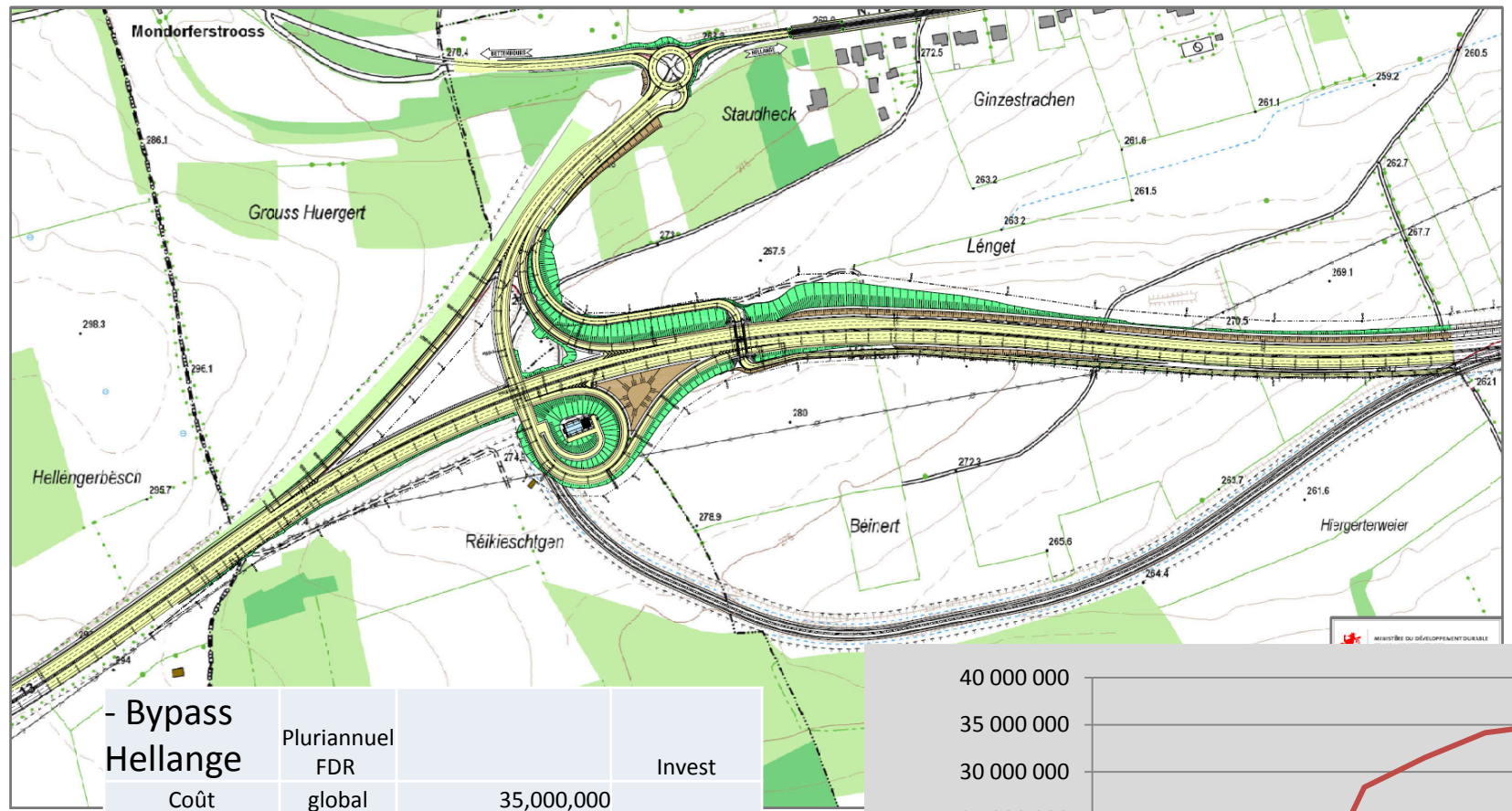
Fonds des Routes: Route du Nord



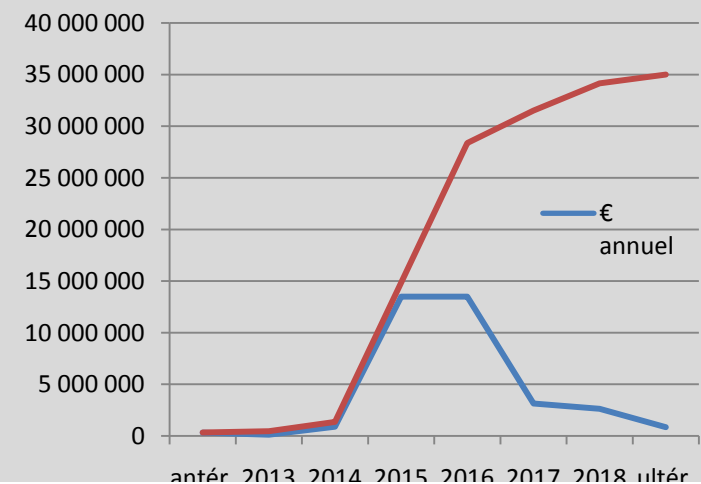
	2012	2013	2014	2015	2016
Section courante					
Echangeur Waldhaff					
Enrobés					
Génie civil Tunnel Stafelter					
Equipements Tunnel Grouft					
Equipements Tunnel Stafelter					
Intégration systèmes tunnels					
CITA					
Tests/Essais/Exercices TGr					
Tests/Essais/Exercices TSt					
Mise en service Automne 2015					



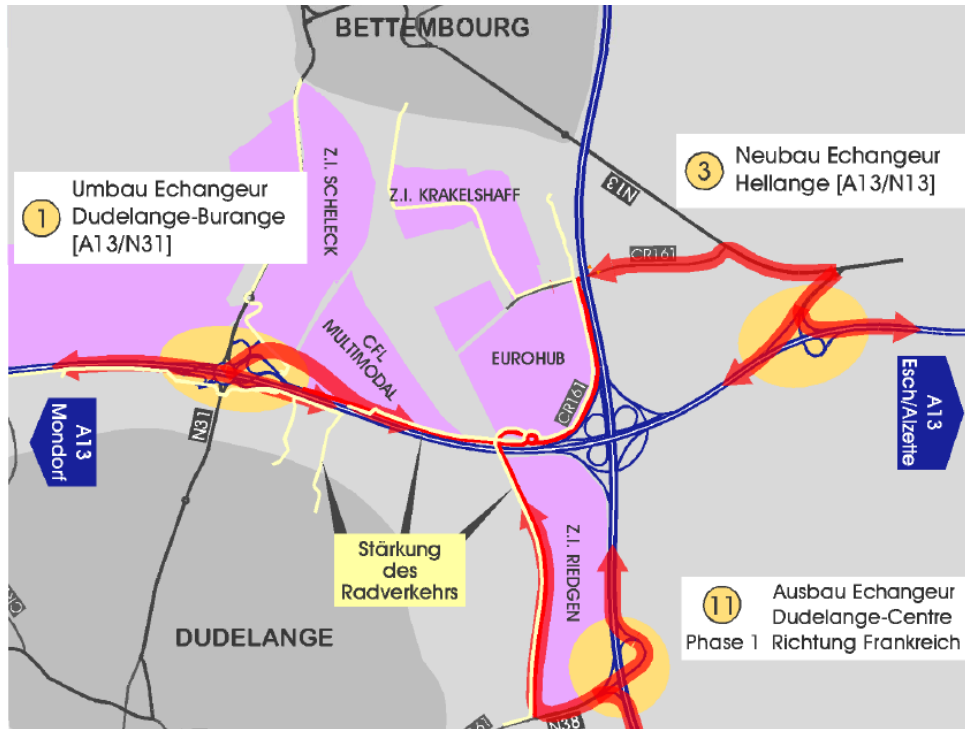
Fonds des Routes: Echangeur de Hellange et suppression bypass



- Bypass Hellange			
	Pluriannuel FDR		Invest
Coût	global	35,000,000	
Exerc.	antér.	334,895	334,895
	2013	127,286	462,181
	2014	900,000	1,362,181
	2015	13,500,000	14,862,181
	2016	13,500,000	28,362,181
	2017	3,150,000	31,512,181
	2018	2,637,819	34,150,000
Exerc.	ultér.	850,000	35,000,000

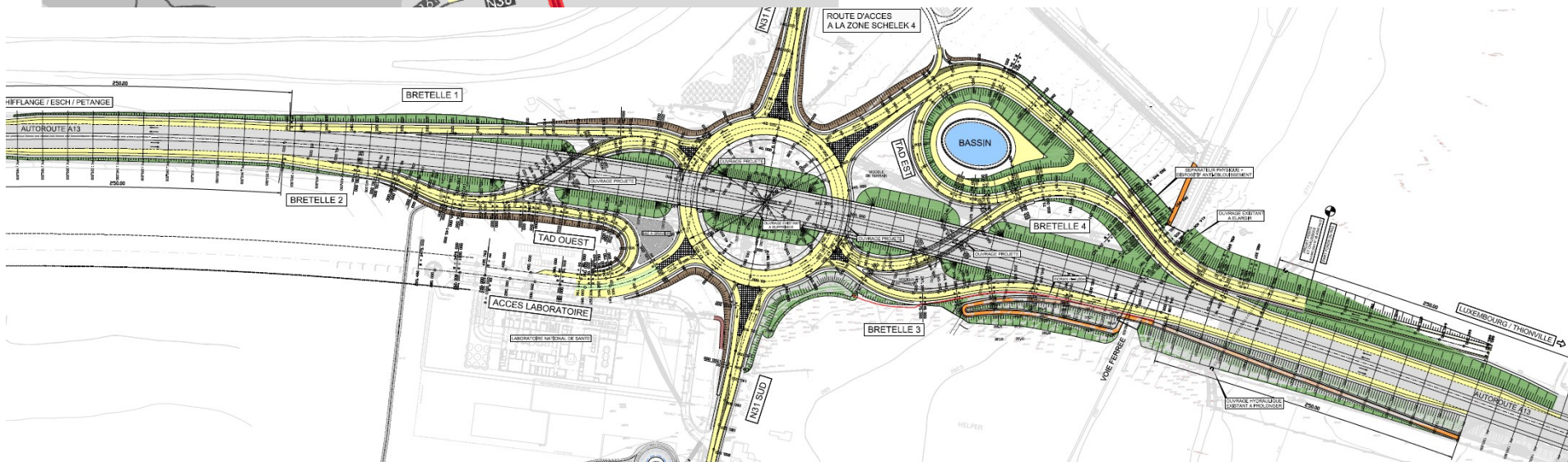


Fonds des Routes: Echangeur de Burange



Echangeur de Burange

	Sum:	
Coût global	36,500,000	Invest
Ex. Ant.	1,629,150	1,629,150
2013	727,006	2,356,156
2014	3,000,000	5,356,156
2015	5,850,000	11,206,156
2016	5,850,000	17,056,156
2017	5,850,000	22,906,156
2018	5,850,000	28,756,156
Ex. Ult.	7,743,844	36,500,000



Fonds des Routes: Pôle multimodal Ettelbruck

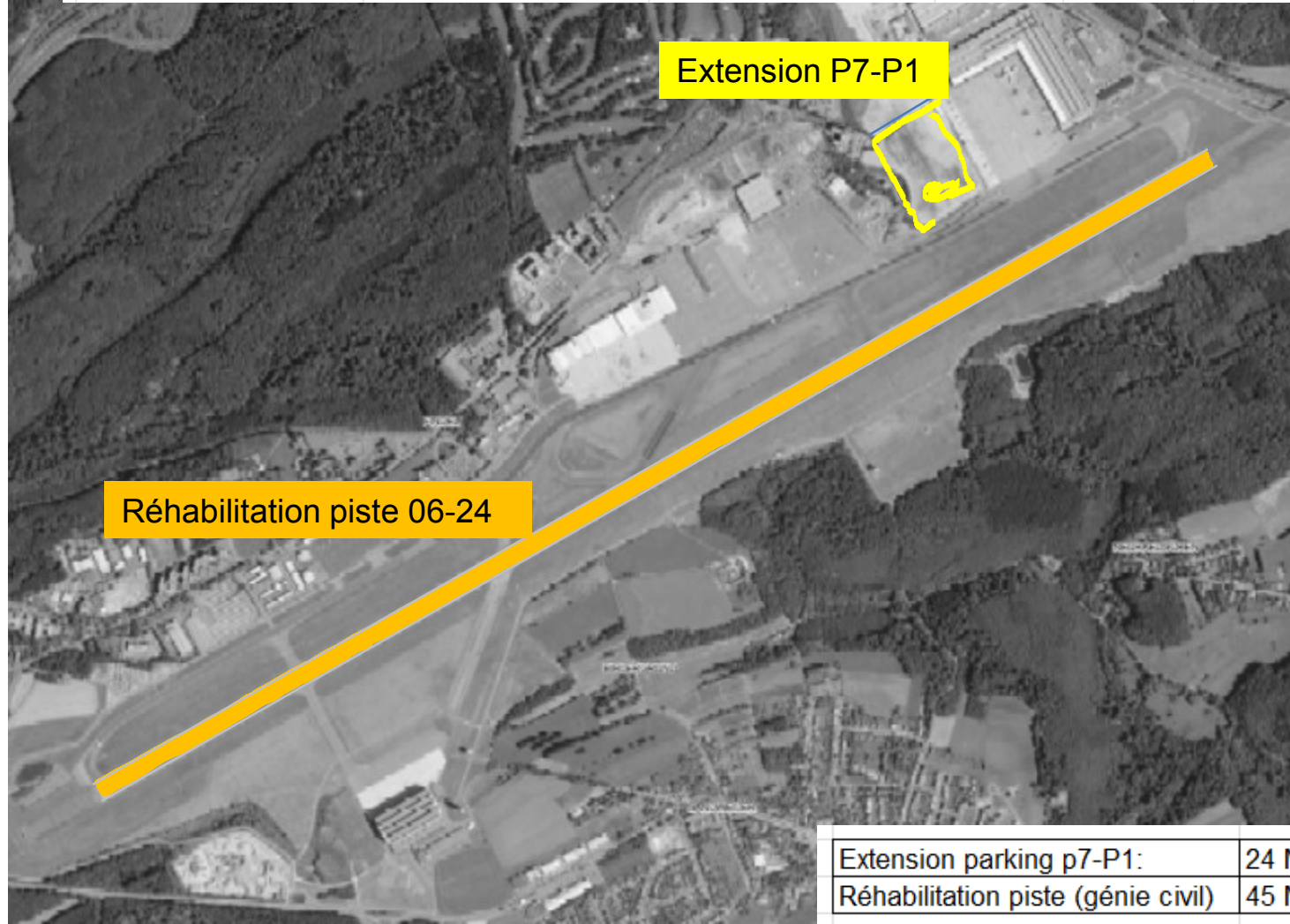


Fonds du Rail :	115'000'000,- € TVAC
Fonds des Routes :	45'000'000,- € TVAC
Total :	<u>160'000'000,- € TVAC</u>



Fonds des Routes: Infrastructures aéroportuaires

		Budget 2014	Projet 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
51.2.73.065	Loi du 14 juillet relative à la revalorisation du site de Hoehenhof	1,650	12,600	11,500	8,050	8,000
51.2.73.067	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien	11,000	21,000	37,500	40,000	28,000



Extension parking p7-P1:	24 M€ (loi Hoehenhof)
Réhabilitation piste (génie civil)	45 M€



Infrastructures scolaires

Chantier

- Lycée à Clervaux
- Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck

Loi

- Lycée à Differdange

Etudes

- Lycée technique du Centre (sports et réfectoire)
- Lycée technique pour professions de santé à Luxembourg
- Lycée Michel Rodange à Luxembourg (rénovation)
- Lycée classique à Diekirch – annexe Mersch (rénovation)
- Lycée Michel Lucius à Luxembourg (bloc 3000)
- CNFPC Centre à Bonnevoie
- Lycée technique à Bonnevoie (nouveau bâtiment)



Lycée à Differdange (Dépôt du projet de loi fin 2014)

Capacité

800 élèves

Surface

17'500 m²

Volume

105'000 m³

Programme

31 salles de classe

8 salles spéciales

2 ateliers

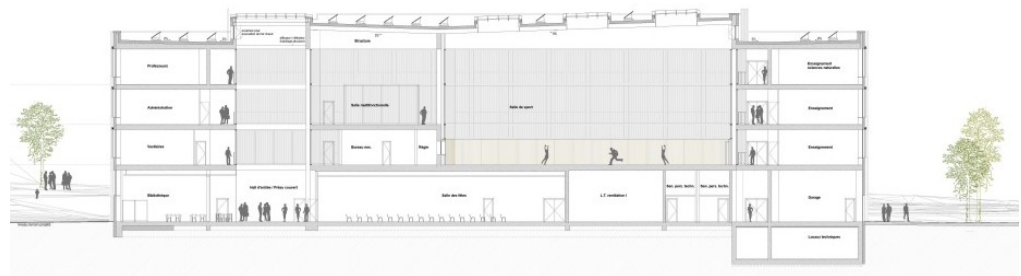
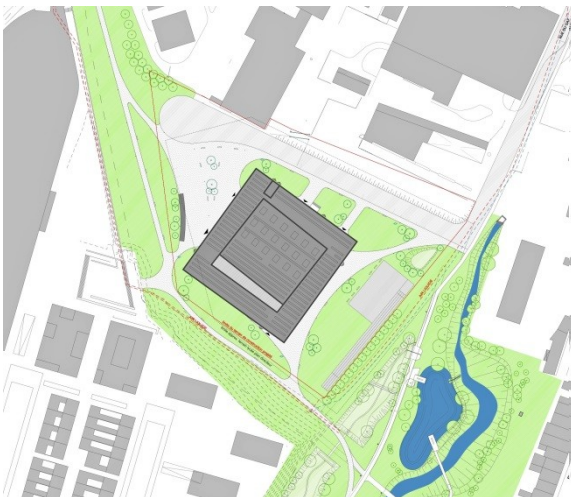
Infrastructures sportives

Structures d'accueil

Administration

Coût

69,8 millions EUR





Lycée à Clervaux (Début des travaux printemps 2015)

Capacité

800 élèves

Surface

18'650 m²

Volume

108'360 m³

Programme

26 salles de classe

6 salles spéciales

6 ateliers

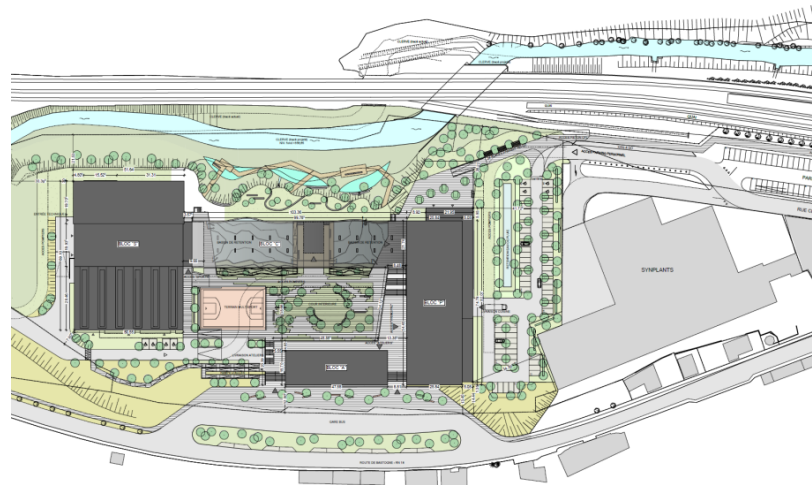
Infrastructures sportives

Structures d'accueil

Administration

Coût

79,4 millions EUR



Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck (Durée des travaux automne 2015)

Capacité

430 élèves

Surface

8'400 m²

Volume

36'200 m³

Programme

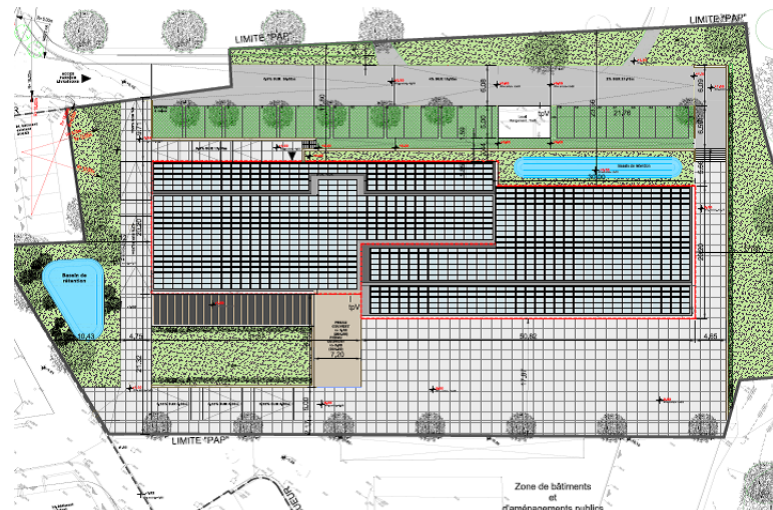
16 salles de classe

10 salles spéciales (enseignement clinique et sciences)

Administration

Coût

30 millions EUR





Infrastructures administratives

- Bibliothèque Nationale Bricherhaff
- Dépôt des Ponts et Chaussées à Mersch
- Laboratoire pour l'ASTA à Diekirch
- Hémicycle Kirchberg (mise à niveau)
- Caserne Herrenberg :
 - Rénovation 4 pavillons
 - Hall de stationnement
 - Simulateur de conduite

Infrastructures sanitaires et sociaux

- Infrastructures d'accueil pour enfants et jeunes à Pétange
- Kräizbiërg Dudelange (mise en conformité)
- CIPA Sud (Bascharage)
- Centre pour réfugiés Heliar à Weilerbach (rénovation et assainissement)



Assainissement énergétique

Application de la stratégie d'assainissement énergétique

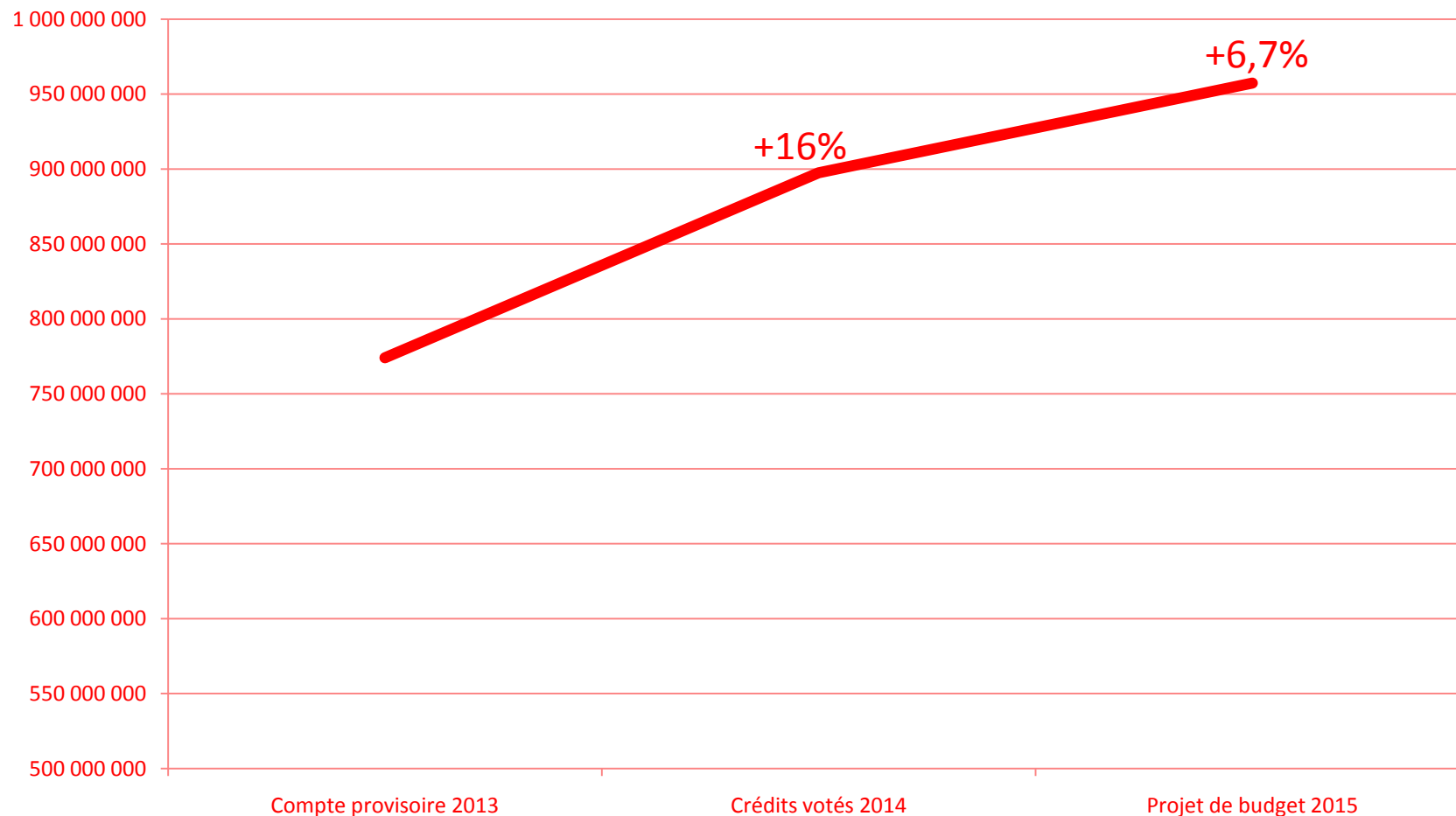
- Priorité aux bâtiments à vocation éducative
- Grand potentiel en matière d'assainissement
- Catalogue d'interventions :
 - Assainissement léger
 - Assainissement lourd
 - Sensibilisation des utilisateurs
 - Optimisation des installations techniques

Etudes

- Lycée Robert Schuman à Luxembourg
- Lycée des garçons à Luxembourg (hall sportif)
- Université de Luxembourg à Luxembourg-Limpertsberg
- Lycée Michel Lucius (bloc 4000)
- Lycée technique du Centre à Luxembourg
- Campus à Walferdange



Evolution des crédits budgétaires, fonds spéciaux et établissements publics du Département des Travaux publics, selon budget 2015





Budget Nouvelle Génération

Objectifs prioritaires des
investissements pluriannuels et
mesures d'économies

23 octobre 2014



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département des travaux publics



Budget Nouvelle Génération

Objectifs prioritaires des
investissements pluriannuels et
mesures d'économies

5 novembre 2014



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Département des transports



➤ 1. Mesures d'économies

2. Objectifs prioritaires des investissements pluriannuels



➤ Mesure 238: Suppression des lignes RGTR à faible occupation

Une étude approfondie du réseau RGTR qui sera effectuée au cours des années 2015 et 2016 fera ressortir une optimisation du réseau par une analyse détaillée de chaque ligne et de leur justification par rapport à des critères à établir.

2015	2016	2017	2018
1.200.000	1.200.000	1.200.000	1.200.000



➤ Mesure 239: Augmentation du contrôle des fraudes

Les contrôles sur le réseau RGTR sont actuellement dérisoires. Le budget afférent pour effectuer de tels contrôles sera augmenté de façon conséquente afin de faire augmenter les recettes dans le transport public. Il est prévu d'inscrire un crédit budgétaire de 320.000.-€ pour chaque exercice à partir de 2015.

2015	2016	2017	2018
320.000	320.000	320.000	320.000



➤ Mesure 240: Suppression de certaines lignes scolaires non conformes au PDSL

« 3.2.2.3. Organisation régionalisée des transports scolaires »

Le but prioritaire à atteindre par ces transports est de réduire le temps d'accès scolaire entre la commune de résidence de l'élève et le lycée de proximité pour le rendre plus court qu'avec n'importe quel autre lycée. Pour ne pas devoir mobiliser, à des fins purement scolaires, des capacités de transport trop importantes en bus, notamment aux heures de pointe du matin, il faudra, partout où c'est réalisable, décaler les horaires scolaires. Ces mesures permettront, en effet, d'un côté, d'éviter que les heures de pointe du monde du travail et du monde scolaire ne se recouvrent trop et/ou, de l'autre côté, de desservir plusieurs lycées aux horaires décalées avec les mêmes bus. Par ailleurs, il est essentiel que les débuts et fins des cours soient fixés selon les contraintes existant au niveau de l'organisation scolaire et de la disponibilité du matériel roulant des transports publics. » extrait Plan directeur sectoriel « Lycée »

Une application stricte des principes précités permettrait une importante économie au niveau du transport scolaire. Cependant, en pratique, les demandes des établissements scolaires risquent d'inverser cette tendance.

2015	2016	2017	2018
1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000



➤ Mesure 241: Alignement des vacances scolaires des différents établissements scolaires en vue d'une optimisation du transport scolaire

Certaines établissements scolaires fonctionnent par semestres alors que la majorité des établissements d'enseignement secondaire (technique) travaille toujours par trimestres, ce qui a comme conséquence une divergence entre les différents établissements sur un même site (e.g. Limpertsberg) quant au début des vacances scolaires. L'impact afférent sur le transport scolaire est considérable.

2015	2016	2017	2018
450.000	450.000	450.000	450.000



➤ Mesure 242: Suppression de la gratuité dans les transports publics

Gratuité sollicitée régulièrement pour les visiteurs de certains événements spéciaux, gratuité demandée pour certaine catégories de personnes, etc.

Les limites de l'imagination pour de telles demandes sont illimitées. Il faut cependant réduire au strict minimum les voyages gratuits, selon des critères sociaux à déterminer afin de ne pas léser les clients fidèles qui paient un abonnement régulier.

2015	2016	2017	2018
-	-	-	-



➤ Mesure 243: Convention RGTR avec les communes

Actuellement, les communes ne participent pas aux coûts du transport public, à l'exception de celles qui offrent un transport public local à leurs habitants. Or, les revendications des responsables communaux ont contribué et contribuent toujours à augmenter le coût du transport public par bus. Il semble cohérent de faire participer à l'avenir les communes à une partie des frais de transport de leurs habitants vers leur lieu de travail.

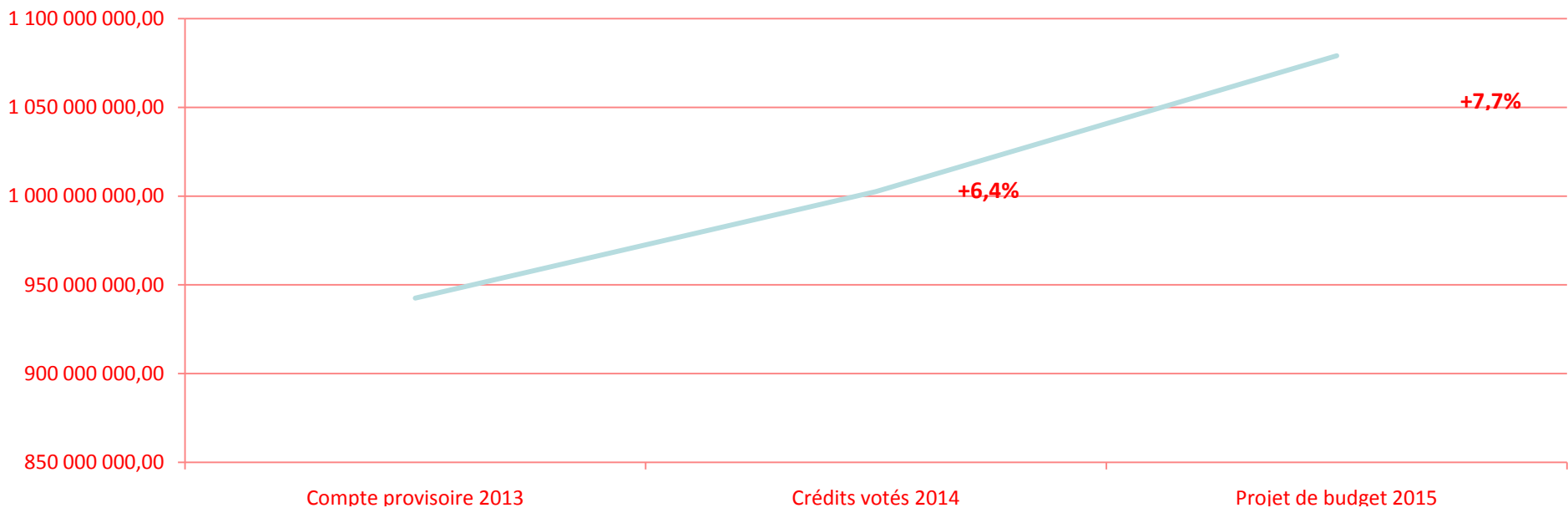
2015	2016	2017	2018
-	-	-	-



- Mesure 244: Mise en place du transport complémentaire d'accessibilité pour personnes à besoin spécifiques CAPABS

Procédure d'un marché public avec négociations en cours.
Impossible de révéler le résultat à ce moment.

Réorganisation entre le réseau CAPABS et le réseau NOVABUS
est en cours.





➤ 2. Objectifs prioritaires des investissements pluriannuels

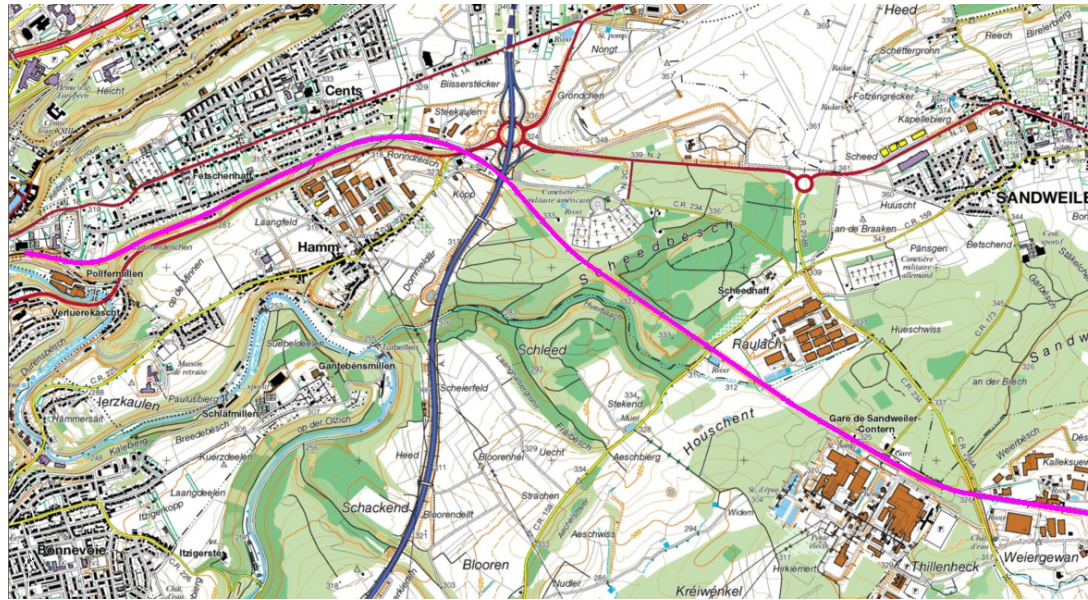
Fonds du Rail: Point d'arrêt «Pont Rouge»



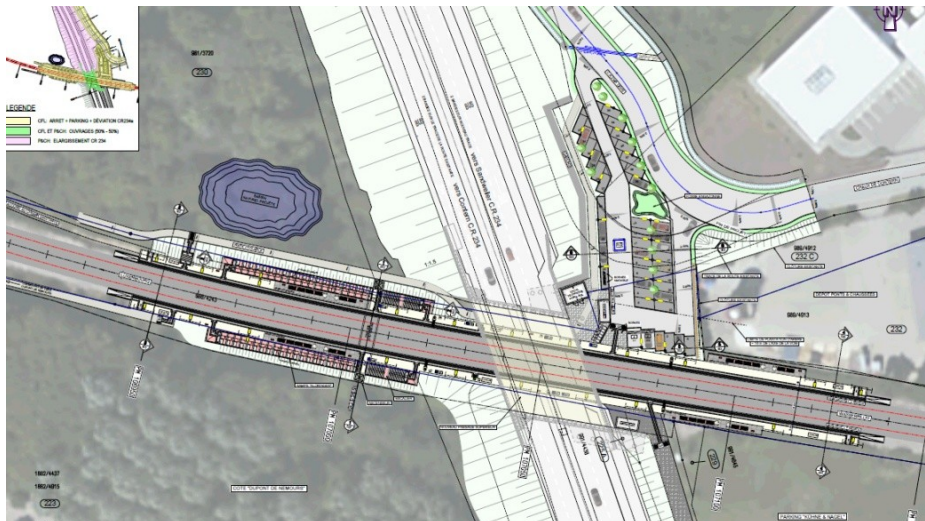
<2015	2015	2016	2017	2018	>2018	Total
2 920 000 €	13 500 000 €	25 000 000 €	25 000 000 €	25 000 000 €	4 877 629 €	96 297 629 €



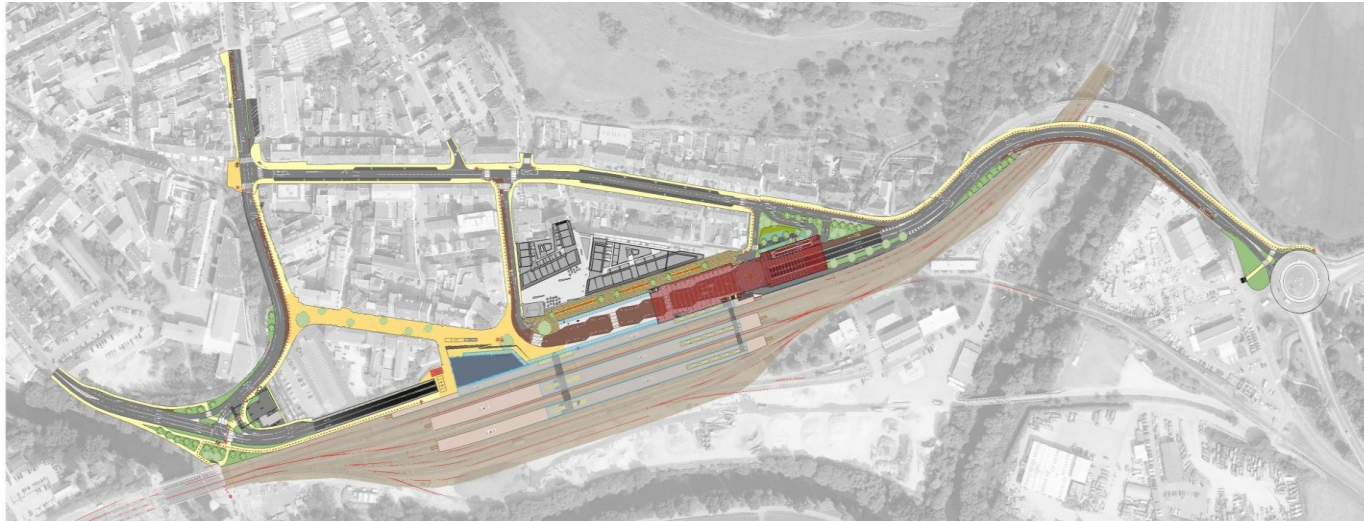
Fonds du Rail: Mise à double voie Hamm-Sandweiler



<2015	2015	2016	2017	2018	>2018	Total
31 757 000 €	20 000 000 €	12 000 000 €	12 000 000 €	15 000 000 €	124 243 000 €	215 000 000 €



Fonds du Rail: Pôle d'échange multimodal de la Gare d'Ettelbruck



<2015	2015	2016	2017	2018	>2018	Total
1 486 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	10 000 000 €	20 000 000 €	63 514 000 €	98 000 000 €



Fonds du Rail : Nouveaux terminaux intermodaux rail/route à Bettembourg-Dudelange



1 ^{ère} loi de financement	182 000 000 €
2 ^{ème} loi de financement	39 000 000 €

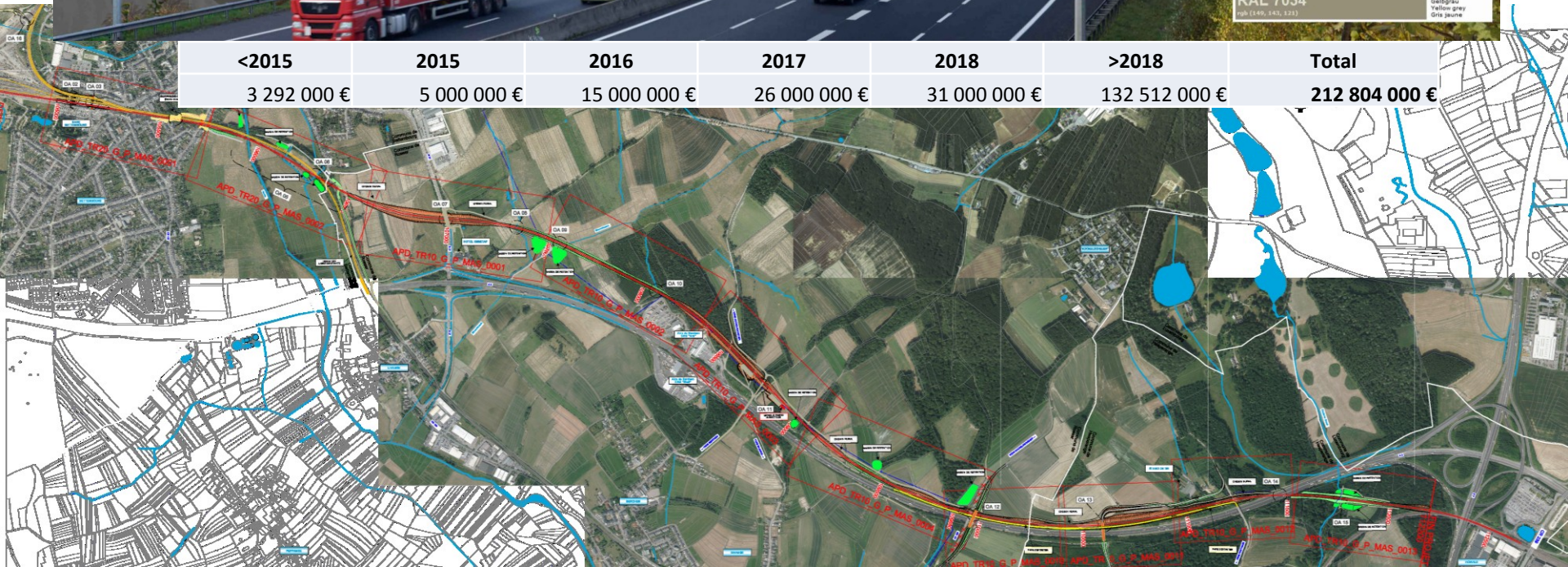
<2015	2015	2016	2017	2018	>2018	Total
27 305 000 €	37 000 000 €	40 000 000 €	35 000 000 €	27 695 000 €	53 000 000 €	220 000 000 €



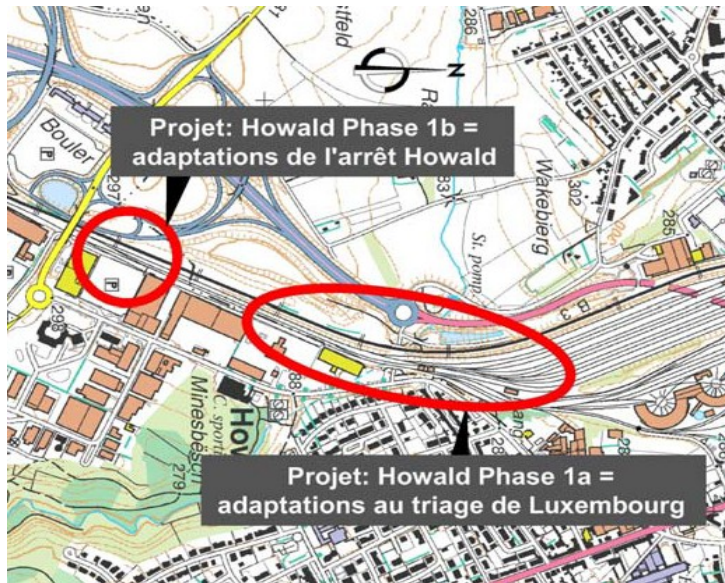
Fonds du Rail: Nouvelle ligne ferroviaire Luxembourg-Bettembourg



<2015	2015	2016	2017	2018	>2018	Total
3 292 000 €	5 000 000 €	15 000 000 €	26 000 000 €	31 000 000 €	132 512 000 €	212 804 000 €



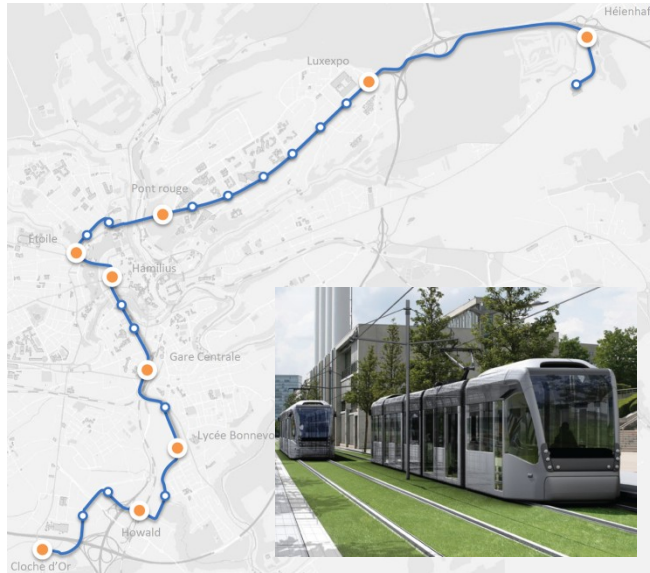
Fonds du Rail: Gare périphérique Howald, Phase 1



<2015	2015	2016	2017	2018	>2018	Total
2 243 000 €	500 000 €	5 000 000 €	10 000 000 €	5 000 000 €	20 136 000 €	42 879 000 €



Luxtram: Ligne d'une tramway à Luxembourg entre Cloche d'or et l'aéroport Luxembourg-Findel



<2015	2015	2016	2017	2018	>2018	Total
1 030 000 €	21 018 000 €	95 285 000 €	158 697 000 €	150 641 000 €	138 329 000 €	565 000 000 €

